

41^{ème}

TOUR DE VENDEE CYCLISTE



DIMANCHE
14
OCTOBRE
2012



UCI EUROPE TOUR
1.HORS CLASSE

Comité d'organisation du Tour de Vendée

M. Bernard MARTINEAU – 1, Place François Mitterrand – BP 266

85007 – LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. (33) 02 51 37 64 05 – Fax (33) 02 51 37 53 12

E-mail : CABINET.BMARTINEAU@wanadoo.fr

Site : www.tourdevendee.com

- Les Officiels du TOUR DE VENDEE 2012
 - Le jury international
 - L'Organisation
- Opérations préliminaires
- Détail des opérations de départ
- Itinéraires et horaires
- Détail des opérations d'arrivée
- Renseignements techniques
 - Profil de l'épreuve
 - Itinéraires & horaires Tour de Vendée cadets
- Règlement particulier
- Dotations
- Palmarès de l'épreuve

LE JURY INTERNATIONAL

Président du Jury :	MARTINEZ BOADAS Jordi	Comm. Int. U.C.I
Commissaires titulaires :	MENARD Joël – BROQUET Hervé	Comm.Int. U.C.I
Commissaires à moto :	VERMEULEN Patrick – LEGROS Emmanuel	Comm. Nat. U.C.I
Juge à l'arrivée	AUDARD Jean-Pierre	Comm. Nat. U.C.I
Inspecteur Médical	DESCHAZEUX Claude	Comm. Int. U.C.I
Représentant de la L.N.C.	PLATEL Arnaud	

L'ORGANISATION

Directeur de l'épreuve et de l'Organisation:	MARTINEAU Bernard
Directeurs Adjointes :	CALANDREAU Guy – GANUCHAUD René
Organisation et Sécurité :	DURAND René – GRIMAUD Jean-Marie
Relations Jury :	POIROUX Jean-Pierre
Ligne d'Arrivée – Logistique :	BAILLY François–LENAVENTURE Patrick-PASCRAEU André
Installations publicitaires :	PASQUIER Jean – RATOUIT Jany
Caravane publicitaire :	MARTINEAU Nelly – MARTINEAU François
Secrétariat :	GAUTIER Christine
Permanences :	BISSON Sébastien
Info-course :	Voiture : THOMAS Paul
Interprète :	DELGADO Fernando
Speakers :	MANGEAS Daniel – DELESTRE Gérard
	Assistant : PHELIPPEAU Simon
Ardoisier :	CALANDREAU Vincent
Régulateur :	POIROUX Jacques – GABORIEAU Fabrice
Escorte Motorisée :	GUILBAUD Eric – VENDEE SECURITE COURSE
Dépannage – Liaisons radio :	L'ECHAPPEE ASSISTANCE
Organisation Contrôle Médical :	GRIMAUD Jean-Marie
Responsable Médecins :	Dr PHELIPPEAU Yannick
Ambulances :	PROTECTION CIVILE
Photo finish :	MAT SPORT
Podium Protocolaire–Sonorisation :	PORTIX – ACTISON
Relations publiques-Village des partenaires:	GANUCHAUD René - MURAILLON Patrick -RIVIERE Jean GRELIER Jean-Claude - AUNEAU Guy - GARNIER Jean-Claude
Production Images télévision :	C I S – AMP PRODUCTION
Diffuseur TV :	EUROSPORT – FRANCE 3
Photographes :	BADE Bruno – COUSSEAU Bruno - PIVETEAU Joël
Reprographie :	SFERE
Service d'ordre :	Gendarmerie Nationale - Polices Nationale et Municipale

Coordonnées du Directeur de l'Epreuve et de l'Organisation :
Bernard MARTINEAU - 1 Place F. Mitterrand – 85000 LA ROCHE S/YON

Tel : 02 51 37 64 05

Fax : 02 51 37 53 12

Portable : 06 18 03 27 75

Mail : cabinet.bmartineau@wanadoo.fr

Samedi 13 Octobre 2012

OPERATIONS PRELIMINAIRES A LA ROCHE SUR YON

- 14 H 00** **Permanence sportive**
HÔTEL DE VILLE – Place Napoléon – La Roche-sur-Yon
Remise des pièces officielles – Accréditation
Tel : 02 51 47 45 19
- 14 H 15 à** **Équipement Radio des véhicules Officiels**
18 H 30 12 Rue Haxo – LA ROCHE SUR YON
- 15 H 30** **Village du TOUR DE VENDEE – Place de la Vendée**
Animations : Jeux des partenaires
A 18 heures : Concert de musique
LA COMPAGNIE SWING PARADISE
BANDA L'ESPERANCE
- 16 H 00** **Vérification des licences par le collège des commissaires, retrait des dossards et plaques de cadres, à la Permanence.**
- 16 H 45** **Confirmation par les directeurs sportifs de la liste des partants**
- 17 H 00** **Réunion des Directeurs sportifs avec le Directeur de l'Epreuve et le Jury des Commissaires**
Hôtel de Ville – Salle du Conseil – Place Napoléon
- 17 H 30** **Paiement des indemnités aux équipes**
Hôtel de Ville – Bureau des Elus – 1^{er} étage
- 17 H 30** **Réception de bienvenue à l'ensemble des suiveurs**
HÔTEL DE VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON – Salles Teillet & Bonnin
Tous les Directeurs Sportifs et Officiels sont invités à cette réception

Dimanche 14 Octobre 2012

OPERATIONS DE DEPART A LA FERRIERE

8 H 30

RECEPTION D'ACCUEIL

Mairie de LA FERRIERE - Salle N° 1 – Rez de Jardin
RASSEMBLEMENT DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE

8 H 30 à
11 H 00

PERMANENCE DE DEPART

Remise des Pièces Officielles – Accréditation
Mairie de la Ferrière – Salle n° 2-3 – Rez de Jardin

9 H 00 à
12 H 00

Village du TOUR DE VENDEE

(s/présentation accréditation) Dégustation de Produits Régionaux
Place du Marché – à LA FERRIERE

9 H 00

Réunion Pilote Escorte Motos

Centre culturel Marcel RIVIERE

9 H 45

DEPART DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE

10 H 00 à
11 H 40

QUARTIER DES COUREURS

Stationnement des véhicules – Place de la Paix – Rue de la Chapelle
Place des Fresnes – Impasse du Sabotier

10 H 30 à
11 H 40

CONTRÔLE ET SIGNATURE DES COUREURS - PODIUM

Les coureurs devront se présenter par équipe
complète à l'heure précise indiquée par l'organisation

10 H 45 à
11 H 50

PRESENTATION DES EQUIPES PAR DANIEL MANGEAS

Sur le Podium – Place du Marché

11 H 50

APPEL – ALIGNEMENT DES COUREURS

Portique DEPART - Rue Nationale

12 H 00

DEPART OFFICIEUX – en défilé vers le km 0

Rue Nationale – Direction les Essarts

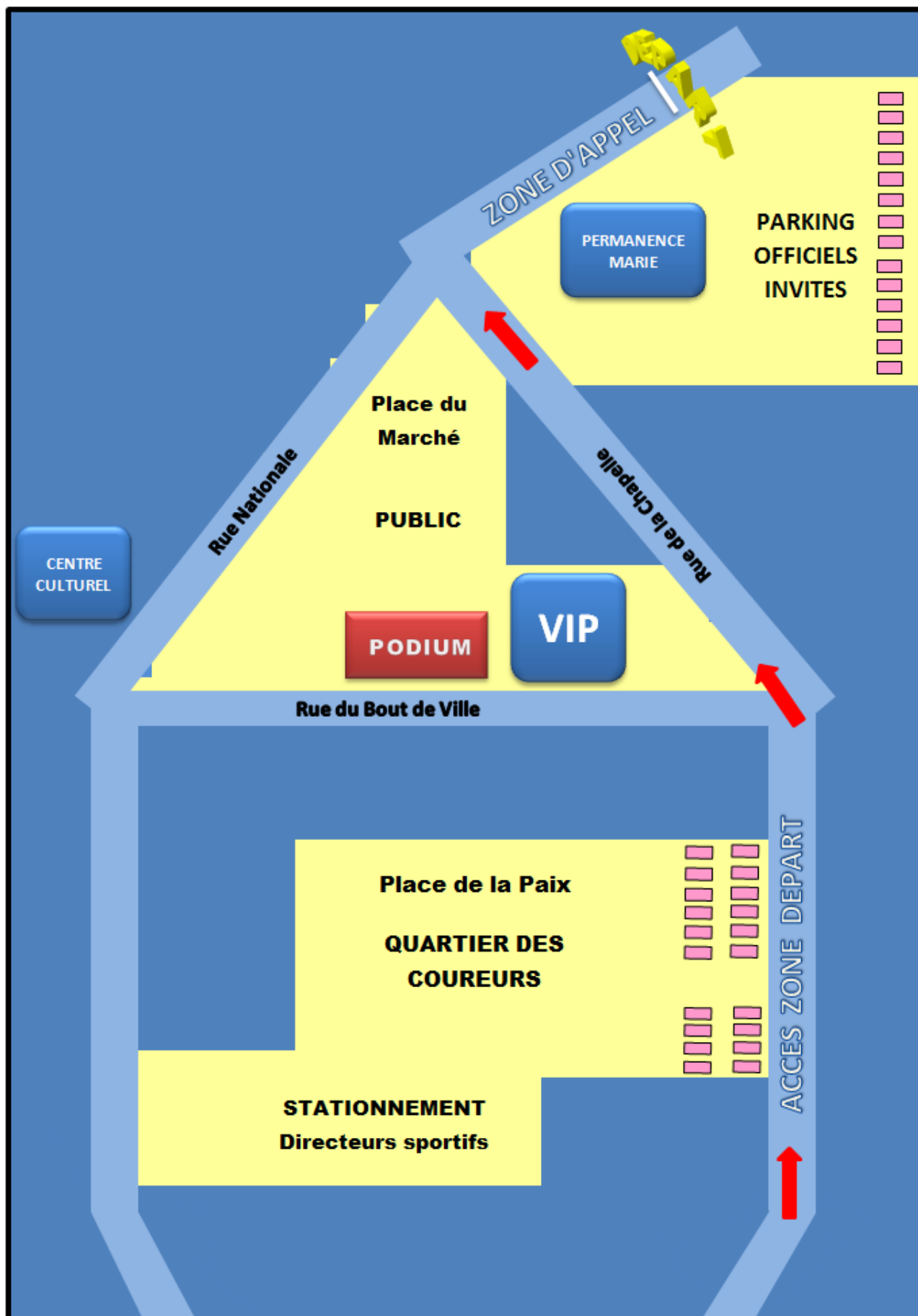
12 H 15

DEPART REEL : km 0 – Lieudit La Belle Entrée Siège BRIOCHES THOMAS

(Départ arrêté)

PLAN DES INSTALLATIONS DE DEPART

LA FERRIERE



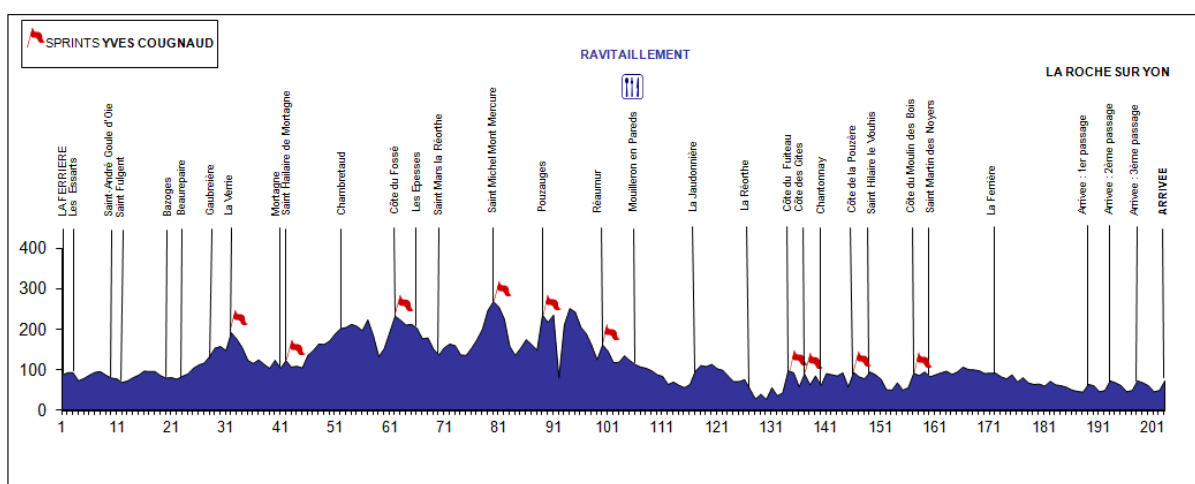
Itinéraire et Horaires

LA FERRIERE - LA ROCHE SUR YON : 205.1 kms

N° Route	Itinéraire	KILOMETRE			H ORAIRE CARAVANE		H ORAIRE COURSE (43KM/ H)
		KM	Fait	Reste	Début	Fin	
D 160	LA FERRIERE				9 H 45	10 H 00	12 H 00
D 160	La Belle Entrée				9 H 55	10 H 10	12 H 15
D160-D11	LES ESSARTS	2.1	2.1	203.0	10 H 10	10 H 25	12 H 18
D 11	ST ANDRE GOULE D OIE	7.9	10.0	195.1	10 H 24	10 H 39	12 H 28
D11 - D37	ST FULGENT	2.4	12.4	192.7	10 H 28	10 H 43	12 H 31
D37 - D23	BAZOGES EN PAILLERS (D37-D23)	7.5	19.9	185.2	10 H 40	10 H 55	12 H 41
D23 - D53	BEAUREPAIRE	3.3	23.2	181.9	10 H 46	11 H 01	12 H 45
- D 6	LA GAUBRETIERE	4.9	28.1	177.0	10 H 51	11 H 06	12 H 52
D6 - D2006	LA VERRIE (Côte entrée agglo) SPRINT 1	4.1	32.2	172.9	10 H 57	11 H 12	13 H 57
D2006-D149	MORTAGNE SUR SEVRE	7.6	39.8	165.3	11 H 12	11 H 27	13 H 07
D149-D92	ST H ILAIRE DE MORTAGNE (Côte sortie agglo) SPRINT 2	2.6	42.4	162.7	11 H 16	11 H 31	13 H 10
D92 - D111	Rochard (Pont)	1.4	43.8	161.3	11 H 19	11 H 34	13 H 12
D111	Carrefour D111 - Route de la Petite Brosse	2.0	45.8	159.3	11 H 22	11 H 37	13 H 15
D72	Carrefour D72 - Rte de Chambretau	2.8	48.6	156.5	11 H 25	11 H 40	13 H 19
	CHAMBRETAUD	3.1	51.7	153.4	11 H 30	11 H 45	13 H 23
	L' Ormeau - les Enfreins - La Creuillère - la Chouinière	6.0	57.7	147.4	11 H 41	11 H 56	13 H 31
C105	COTE DU FOSSE SPRINT 3	4.9	62.6	142.5	11 H 50	12 H 05	13 H 38
C105	LE PUY DU FOU	1.8	64.4	140.7	12 H 30	12 H 45	13 H 41
D27	LES EPESSSES	2.1	66.5	138.6	12 H 34	12 H 49	13 H 44
D79	ST MARS LA REORTHE	3.2	69.7	135.4	12 H 39	12 H 54	13 H 49
D79-D755	La Croix Bara - L Epaux - La Louisière - L Orbrie	4.3	74.0	131.1	12 H 46	13 H 01	13 H 55
	ST MICHEL MT MERCURE (Côte de l Orbrie) SPRINT 4	5.3	79.3	125.8	12 H 54	13 H 09	14 H 03
D752	Echangeur de L Inaudière - Val Rétif - Les Soriettes - Rue du Bourg Bélard - rue des Murailles - rue de la Ragoile	6.8	86.1	119.0	13 H 00	13 H 15	14 H 12
	POUZAUGES (Rue de la Ragoile Collège) SPRINT 5	2.7	88.8	116.3	13 H 04	13 H 19	14 H 16
	rue du Bois de la Folie - rue de la Corniche - Av. de Bellevue						
D49	Rte de Montourmais - Rte de Puyplet H aut	6.3	95.1	110.0	13 H 14	13 H 29	14 H 25
D752-D8	REAUMUR SPRINT 6	5.0	100.1	105.0	13 H 22	13 H 37	14 H 32
D8	ST GERMAIN L AIGILLER	5.0	105.1	100.0	13 H 30	13 H 45	14 H 39
D8-D949B	MOUILLERON EN PAREDS Ravitaillement	1.0	106.1	99.0	13 H 32	13 H 47	14 H 40
D949B	La Vendrie	3.1	109.2	95.9	13 H 36	13 H 51	14 H 44
	BAZOGES EN PAREDS	3.2	112.4	92.7	13 H 43	13 H 58	14 H 48
	Route de la Mercerie - La Jarrie - D106 Pareds						
D106	LA JAUDONNIERE	6.5	118.9	86.2	13 H 48	14 H 03	14 H 57
D43-D52	LA REORTHE (la Touche - l Angle Guignard)	9.7	128.6	76.5	14 H 00	14 H 15	15 H 10
	COTE DU FUITEAU (Château d eau) SPRINT 7	7.5	136.1	69.0	14 H 13	14 H 18	15 H 20
	COTE DES GITES SPRINT 8	2.5	138.6	66.5	14 H 17	14 H 32	15 H 24
	CHANTONNAY	3.6	142.2	62.9	14 H 23	14 H 38	15 H 29
D949B	Le Pontreau - rue la Michelière - rue des Acacias - Rte de la Roche		142.2	62.9			15 H 29
D949B-D52	les Revêtissons - l Auneau - le Frilot	2.8	145.0	60.1	14 H 27	14 H 42	15 H 33
	COTE DE LA POUZERE SPRINT 9	2.8	147.8	57.3	14 H 32	14 H 47	15 H 37
D48 - D52	ST H ILAIRE LE VOUHIS	3.1	150.9	54.2	14 H 38	14 H 53	15 H 42
	Les Guizardières - La Grande Vallée - Le Gué	5.6	156.5	48.6	14 H 49	15 H 04	15 H 50
D47	COTE DU MOULIN DES BOIS SPRINT10	2.8	159.3	45.8	14 H 54	15 H 09	15 H 54
D47 - D52	St MARTIN DES NOYERS	2.9	162.2	42.9	14 H 58	15 H 13	15 H 58
D52 - D101	LA FERRIERE	11.4	173.6	31.5	15 H 12	15 H 27	16 H 15
	les Poudrières - la Gibretière - les Thermelières	6.9	180.5	24.6	15 H 24	15 H 39	16 H 25
	la Bretèche - R.Point G.Deferre - R. Point Rivoli - rue Ramon	6.4	186.9	18.2	15 H 34	15 H 49	16 H 35
	Bd Belges - Bd Italie - Bd Etats Unis - rue Joffre - rue des Poilus						
	Côte d Ecquebouille - 93è RI - Rue Joffre - rue Galliéni - Bd Briand						
	LA ROCHE SUR YON (Place de la Vendée)	4.1	191.0	14.1	15 H 42	15 H 47	16 H 41
	3 tours circuit de 4.7 kms ARRIVEE	14.1	205.1	-0.0	16 H 10	16 H 30	17 H 01

Passage sur la ligne Place de la Vendée - Bd A. Briand - Bd d Angleterre - Bd des Belges - Bd d Italie - Bd des Etats Unis - rue Joffre - rue des Poilus - rue d Ecquebouille - rue 93è RI - rue Joffre - rue Galliéni - Bd A. Briand - Arrivée Place de la Vendée

PROFIL DE L'EPREUVE



Itinéraire et horaires

TOUR DE VENDEE CADETS CHANTONNAY – LA ROCHE SUR YON : 65.6 Kms

N° Route	Itinéraire	KILOMETRE			HORAIRE	
		KM	Fait	Reste	COURSE (38 km/h)	
	CHANTONNAY G.Clémenteau - Salle des Sports)	0.0	0.0	65.6	13 H 30	
	Rue Parmentier (face Ateliers Municipaux) Départ Réel	0.0	0.0	65.6	13 H 35	
D98 - D31	Rte St Martin D98 - la Marzelle - le Moulin Etouneau - Rte St Hilaire D31	2.9	2.9	62.7	13 H 41	
D98 - D52	rue des Barrettes - la Marzelle - le Moulin Etouneau - la D52	7.5	10.4	55.2	13 H 52	
	la Marguerite - l'Auneau - Côte du Frilot - Côte de la Pouzère	7.3	17.7	47.9	14 H 03	
D48-D52	ST HILAIRE LE VOUHIS	3.1	20.8	44.8	14 H 08	
D98	les Gruzardières - le Gué - la Baudonnaire	5.6	26.4	39.2	14 H 17	
D47	Côte du Moulin des Bois	2.8	29.2	36.4	14 H 21	
D47-D52	ST MARTIN DES NOYERS	2.9	32.1	33.5	14 H 27	
D52	La Grève - le Déroit					
D52-D101	LA FERRIERE	11.4	43.5	22.1	14 H 45	
D101 - D37	Les Poudrières - la Gilbertière - les Thermelières	6.9	50.4	15.2	14 H 56	
D37	La Chevalerie - la Bretèche - R.point G. Deferre - R Point Rivoli	6.4	56.8	8.8	15 H 06	
0	rue Ramon - Bd des Belges - Bd Italie - Bd Etats Unis - rue Joffre					
	rue des Poilus - côte d Ecquebouille - 93è RI - rue Joffre					
	rue Galliéni - Bd Briand					
	LA ROCHE SUR YON Place de la Vendée (Passage Arrivée)	4.1	60.9	4.7	15 H 13	
	1 Tour de Circuit de 4.700 Kms					
	ARRIVEE	4.7	65.6	0.0	15 H 20	

Passage sur la ligne place de la Vendée - Bd Briand - Bd d Angleterre -Bd des Belges -- Bd d Italie - Bd des Etats Unis
rue Joffre - rue des Poilus - rue d Ecquebouille - rue 93è RI - rue Joffre - rue Galliéni - Bd Briand

ARRIVEE Place de la Vendée

Détail des Opérations d'Arrivée

15 H 13 ENTREE DES COUREURS « CADETS » SUR LE CIRCUIT FINAL

(1 tour de circuit)

15 H 20 ARRIVEE DES CADETS

15 H 42 ARRIVEE DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE

16 H 41 ENTREE DE LA COURSE SUR LE CIRCUIT FINAL

17 H 01 ARRIVEE LA ROCHE-SUR-YON

Dès l'arrivée, cérémonie sur le Podium : Place de la Vendée

Présentation des partenaires par Daniel MANGEAS

Protocole course Tour de Vendée Cadet : «Trophée CREDIT AGRICOLE »

Remise de médailles « CONSEIL GENERAL » aux 3 premiers de l'Epreuve

Remise du TROPHEE « YVES COUGNAUD » au vainqueur de l'Epreuve

Remise de la « COUPE DE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON »

au 2^{ème} de l'Epreuve

Remise du TROPHEE « REGION PAYS DE LA LOIRE » au 3^{ème} de l'épreuve

Remise du Trophée du plus combatif « SOTRALENTZ HABITAT »

Gerbes aux 1^{er} de l'Epreuve - 2^{ème} de l'Epreuve - 3^{ème} de l'Epreuve

Gerbe au 1^{er} des Sprints « Trophée YVES COUGNAUD »

Gerbe au lauréat du Trophée du plus combatif « SOTRALENTZ HABITAT »

Remise du fanion « COUPE DE FRANCE PMU» et Gerbes

selon règlement Coupe de France :

Vainqueur de l'Epreuve – 1^{ER} au général – 1^{er} jeune de l'Epreuve

17 H 15 Contrôle médical

Bâtiment modulaire « YVES COUGNAUD »

Place de la Vendée – LA ROCHE-SUR-YON à proximité Village des partenaires.

Vestiaires ; Douches : à l'Hébergement

17 H 30 Permanence – classement – Salle de Presse

Hôtel du Département

CONSEIL GENERAL DE LA VENDEE

Rue Foch – LA ROCHE-SUR-YON

19 H 15 RECEPTION DE CLOTURE

Ecole d'ingénieurs – Boulevard d'Angleterre – LA ROCHE SUR YON

Près du Conseil Général de Vendée

Projection sur grand écran du film de la journée

N.B. : Veuillez remettre les récepteurs radio à la voiture « SERVICE RADIO »

PLAN DES INSTALLATIONS D'ARRIVEE

La Roche-sur-Yon



Renseignements techniques

RAVITAILLEMENT

Mouilleron en Pareds – Km 106 – Centre Ville

*** Le ravitaillement est annoncé par une banderole placée 2 km avant la zone**

Les personnels techniques pourront rejoindre la zone de ravitaillement par l'itinéraire suivant :

La Roche-sur-Yon – Rue De Gaulle – Rond Point des Oudairies – La Chaize le Vicomte - Bournezeau – Chantonnay
Mouilleron en Pareds.

POINTS DANGEREUX

SIGNALISATION DRAPEAU JAUNE

Tous les secteurs dangereux, virages, descentes, îlots directionnels seront signalés par l'escorte motorisée au moyen d'un drapeau jaune.

Points particulièrement dangereux :

LES HERBIERS (la Creuillère)	Km 57.7	Descente rapide avec virage à droite angle droit
POUZAUGES (le Val Rétif)	Km 87.0	Virage à gauche en descente avec ralentisseur à proximité du virage.
Avenue de Bellevue (rocade)	Km 89.7	Descente rapide avec îlots directionnels + 1 giratoire et virage à gauche
CHANTONNAY (Touchegray)	Km 137.7	Descente abrupte avec virage à droite angle droit
CHANTONNAY (le Frilot)	Km 147.5	Descente dangereuse étroite avec passage à gué

PASSAGES A NIVEAU

CHANTONNAY	Km 58.2	Pas de train prévu
LES REVETISONS	Km 145.2	Pas de train prévu
LA BRETECHE	Km 185.3	Pas de train prévu

CONTRÔLE MEDICAL

Bâtiment modulaire « YVES COUGNAUD »

Place de la Vendée à la Roche-sur-Yon à proximité du village des partenaires

HÔPITAUX SITUÉS A PROXIMITÉ DU PARCOURS

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL DE VENDEE

Les Oudairies – LA ROCHE SUR YON – Tél. : 02.51.44.61.61.

CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET

1 Rue Marengo – CHOLET : Tél. : 02.41.49.60.00

SITE D'ARRIVÉE

- . Arrivée située en montée après une ligne droite de 600 m en faux plat montant.
- . Dérivation des véhicules : A gauche 200 Mètres avant la ligne « Rue Beauséjour – Rue de Lorraine – Rue Poincaré – Place de la Vendée »

Règlement particulier

Article 1 – ORGANISATION

Le Tour de Vendée est organisé par le Comité d'Organisation du Tour de Vendée sous les règlements de l'Union cycliste Internationale.

La course se dispute le 14 octobre 2012 sur un parcours en ligne d'une distance de 205.1 Km entre La Ferrière et la Roche-sur-Yon. Le départ réel de l'épreuve sera donné au Km 0 situé à 6 KM du lieu de départ officiel donné à la Ferrière – Rue Nationale – sortie de ville.

L'épreuve se termine par un circuit de 4.7 km à parcourir trois fois.

La signalisation kilométrique sur le parcours sera indiquée aux coureurs conformément à l'article 2.3.004 du règlement UCI. Les panneaux 10 km – 5 km – 4 km se trouvant sur le circuit final, aucun panneau ne sera installé pour ces distances.

Article 2 – TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite (ME + MU) et moins de 23 ans. Elle est inscrite au calendrier UCI EUROPE TOUR.

L'épreuve (ME + MU) est classée en classe HC. Conformément à l'article 2-11-014 du règlement de l'U.C.I., elle attribue les points suivants :

- 100. 70. 40. 30. 25. 20. 15. 10. 9. 8. 7. 6. 5. 4. 3.

pour le classement Continental Hommes Elite et moins de 23 ans.

Article 3 – PARTICIPATION

Conformément à l'article 2. 1 . 005 du règlement de l'U.C.I., l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- UCI PRO TEAMS (Max. 70 % de l'effectif total des équipes au départ)
- Equipes Continentales Professionnelles U.C.I.,
- Equipes Continentales U.C.I., affichées à la Fédération Française de Cyclisme
- Equipe Nationale Française.

Conformément à l'article 2. 2. 003 du règlement de l'U.C.I., le nombre de coureurs par équipe est fixé à huit coureurs, avec un minimum de cinq coureurs.

Au moins 20 jours avant l'épreuve, l'équipe adressera à l'organisateur l'original et trois copies du bulletin d'engagement U.C.I. 72 heures avant l'heure du départ, l'équipe confirmera le nom des titulaires et des remplaçants.

Article 4 – PERMANENCE DE DEPART

La permanence de départ se tient :

- Samedi 13 octobre 2012 de 14 heures à 20 heures
Hôtel de Ville – Place Napoléon à La Roche-sur-Yon
- Dimanche 14 octobre 2012 de 8 heures 30 à 11 heures 00
Mairie de la Ferrière – Salle 2-3 Rez de jardin.

La vérification des licences et le retrait des dossards auront lieu à la permanence de départ le Samedi 13 octobre 2012 à partir de 16 heures.

Au plus tard 15 minutes avant la réunion des directeurs sportifs, le directeur sportif ou son représentant devra confirmer au collège des Commissaires l'identité des coureurs qui prendront le départ.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1-2-087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires est fixée le Samedi 13 octobre 2012 à 17 heures à la Mairie de La Roche-sur-Yon, salle du Conseil.

Article 5 – OPERATIONS DE DEPART

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes est fixé à La Ferrière - Place de la Paix (accès par PPO)

Les coureurs devront signer la feuille de départ entre 10 heures 30 et 11 heures 40 sur le stand de l'organisation installé à proximité du podium, Place du Marché à la Ferrière

Ils devront se présenter à la signature par équipe complète, selon un horaire précis qui sera indiqué aux Directeurs Sportifs par l'organisation.

Dès la signature, chaque équipe sera présentée au public par Daniel MANGEAS et Gérard DELESTRE, speakers de la Course.

Le rassemblement et l'alignement des coureurs pour le départ est prévu à 12 Heures – Rue Nationale à la Ferrière.

Article 6 – RADIO TOUR

Les informations courses seront émises sur radio tour dont la fréquence sera communiquée à la réunion des directeurs sportifs.

Article 7 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Un service d'assistance technique neutre est assuré par l'organisation. Le service est assuré au moyen de trois véhicules et d'une moto.

Article 8 – SERVICE MEDICAL

L'organisation met en place un service médical composé de deux médecins et deux équipes de secouristes à bord de véhicules ambulances qui suivront l'ensemble de l'épreuve et interviendront en cas de nécessité pour tous soins aux coureurs pendant la course et transfert vers les centres hospitaliers.

Selon les dispositions prévues aux articles 1.1.006 et 1.1.022 des règlements U.C.I, tous les coureurs engagés, tous les suiveurs et personnel technique des Groupes Sportifs devront être assurés contre les accidents pouvant intervenir au cours de l'épreuve et leurs conséquences en matière de responsabilité civile, de frais médicaux, d'hospitalisation et de rapatriement vers leur domicile.

Conformément aux accords intervenus entre l'AIGCP et le CPA, les Groupes Sportifs devront veiller au respect de cette obligation d'assurance, l'organisateur étant exonéré de toute responsabilité à cet égard.

Article 9 – RAVITAILLEMENT

La zone de ravitaillement est prévue à Mouilleron en Pareds – km 106 – Ligne droite en traversée de ville.

Article 10 – DELAI D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires en consultation de l'organisateur.

Article 11 - CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Classement de l'Epreuve :

Ce classement sera établi selon les ordres d'arrivée.

- Classement des sprints intermédiaires : Trophée Yves COUGNAUD

10 sprints seront disputés sur l'itinéraire sur les routes généralement en côte constituant les principales difficultés.

Un panneau (1.20 x 0.80) placé sur le côté droit à 1 km du sommet annoncera le sprint.

Le lieu du sprint sera matérialisé par un banderole mentionnant les logos du CONSEIL GENERAL et de la Société YVES COUGNAUD.

Chaque sprint attribuera quatre points, deux points, un point aux trois premiers coureurs. A l'arrivée, le coureur totalisant le plus grand nombre de points remportera le classement des sprints YVES COUGNAUD.

En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte du plus grand nombre de place de 1^{er}, de 2^{ème} ou de 3^{ème} etc...

Le cas échéant, de la meilleure place obtenue à l'occasion du dernier sprint disputé. Pour participer au classement général, Tout concurrent devra obligatoirement terminer l'épreuve.

- Trophée du combatif : SOTRALENTZ HABITAT

Un jury composé du Directeur de l'Organisation et de deux autres membres pris parmi les journalistes accrédités désignent le plus combatif de l'épreuve.

Article 12 - PRIX

Le classement de l'épreuve est doté de 18 800 € de prix et répartis selon barème classe HC EUROPE TOUR et détaillé au guide technique.

Le classement des sprints intermédiaires, Trophée Yves COUGNAUD, est doté de 1 500 € répartis selon guide technique entre les six premiers.

Le Trophée du plus combatif sera doté d'une prime de 800 €.

Article 13 – CONTROLE ANTIDOPAGE

Le règlement de l'U.C.I. relatif au contrôle antidopage s'applique intégralement à l'épreuve. En outre la législation antidopage Française s'applique également à l'épreuve.

Le contrôle médical sera effectué au terme de la course dans un bâtiment modulaire YVES COUGNAUD, installé Place de la Vendée à La Roche-sur-Yon, à proximité du podium protocolaire.

Article 14 – COUPE DE FRANCE – PMU

Le Tour de Vendée comptant pour la Coupe de France PMU, les coureurs admis à concourir à ce challenge devront se conformer à son règlement.

Article 15 - PROTOCOLE

Conformément à l'article 1-2-112 du règlement U.C.I., après l'arrivée de la course, les coureurs suivants auront l'obligation de se présenter au podium protocolaire : (remise de gerbes, trophée, interviews...)

- . Vainqueur de l'épreuve,
- . Deuxième de l'épreuve,
- . Troisième de l'épreuve,
- . Lauréat du classement des sprints intermédiaires,
Trophée YVES COUGNAUD ,
- . Lauréat du trophée du plus combatif SOTRALENTZ HABITAT
- . Leaders des classements généraux de la COUPE DE FRANCE PMU

Ils se présenteront dans un délai maximum de huit minutes après leur arrivée.

Dès l'arrivée, le vainqueur de l'épreuve devra accorder une interview aux deux chaînes de télévisions diffusant l'épreuve en direct, dans un stand installé à proximité du podium.

Article 16 – INDEMNITES DE PARTICIPATION

Conformément aux articles 1.2.075 et 2.2.009, l'organisateur paiera à chaque équipe complète de 8 coureurs une indemnité de participation négociée de gré à gré avec chaque équipe.

Pour les équipes PRO TEAMS et CONTINENTALES PROFESSIONNELLES, l'indemnité sera déterminée en application de la grille des indemnités établies par l'UCI.

Cette indemnité sera versée au plus tard à l'issue de la réunion des Directeurs Sportifs.

En cas d'équipe se présentant avec un nombre de coureurs inférieur à huit, l'indemnité sera versée au prorata des coureurs au départ.

Article 17 – FORCE OBLIGATOIRE DU REGLEMENT

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance de ce règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles. Les points non évoqués dans le présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux de l'UNION CYCLISTE INTERNATIONALE et de la F.F.C.

Le contrôle sportif de la course est placé sous l'autorité du Président du Jury des Commissaires désigné en application des règlements de l'U.C.I.

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par des peines prévues au barème des pénalités de l'U.C.I.

Dotations

CLASSEMENT DE L'EPREUVE : Grille U.C.I. Classe H.C.

. 18 800 Euros de prix = 20 Prix

| | | | | | |
|-------------------|-------|-------------------|-------|-------------------|-------|
| 1 ^{er} | 7 515 | 2 ^{ème} | 3 760 | 3 ^{ème} | 1 875 |
| 4 ^{ème} | 935 | 5 ^{ème} | 745 | 6 ^{ème} | 565 |
| 7 ^{ème} | 565 | 8 ^{ème} | 375 | 9 ^{ème} | 375 |
| 10 ^{ème} | 190 | 11 ^{ème} | 190 | 12 ^{ème} | 190 |
| 13 ^{ème} | 190 | 14 ^{ème} | 190 | 15 ^{ème} | 190 |
| 16 ^{ème} | 190 | 17 ^{ème} | 190 | 18 ^{ème} | 190 |
| 19 ^{ème} | 190 | 20 ^{ème} | 190 | | |

CLASSEMENT DES SPRINTS "YVES COUGNAUD"

. 1 500 Euros de prix = 6 Prix

| | | | | | |
|------------------|-------|------------------|-------|------------------|-------|
| 1 ^{er} | 600 € | 2 ^{ème} | 350 € | 3 ^{ème} | 200 € |
| 4 ^{ème} | 150 € | 5 ^{ème} | 100 € | 6 ^{ème} | 100 € |

TROPHEE DU PLUS COMBATIF « SOTRALENTZ HABITAT »

. Prime au Lauréat : 800 €

COUPE DE FRANCE PMU

. Attribution de points classement individuel

| | | | | | |
|-------------------|--------|-------------------|--------|-------------------|--------|
| 1 ^{er} | 50 pts | 2 ^{ème} | 35 pts | 3 ^{ème} | 25 pts |
| 4 ^{ème} | 20 pts | 5 ^{ème} | 18 pts | 6 ^{ème} | 16 pts |
| 7 ^{ème} | 14 pts | 8 ^{ème} | 12 pts | 9 ^{ème} | 10 pts |
| 10 ^{ème} | 8 pts | 11 ^{ème} | 6 pts | 12 ^{ème} | 5 pts |
| 13 ^{ème} | 3 pts | 14 ^{ème} | 3 pts | 15 ^{ème} | 3 pts |

CLASSEMENT U.C.I. EUROPE TOUR

| | | | | | |
|-------------------|---------|-------------------|--------|-------------------|--------|
| 1 ^{er} | 100 pts | 2 ^{ème} | 70 pts | 3 ^{ème} | 40 pts |
| 4 ^{ème} | 30 pts | 5 ^{ème} | 25 pts | 6 ^{ème} | 20 pts |
| 7 ^{ème} | 15 pts | 8 ^{ème} | 10 pts | 9 ^{ème} | 9 pts |
| 10 ^{ème} | 8 pts | 11 ^{ème} | 7 pts | 12 ^{ème} | 6 pts |
| 13 ^{ème} | 5 pts | 14 ^{ème} | 4 pts | 15 ^{ème} | 3 pts |

Palmarès de l'Epreuve

| | 1 | 2 | 3 |
|------|---------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| 1980 | BERNAUDEAU J.R. (RENAULT) | LEGEAY R. (PEUGEOT) | SEZNEC C. (WOLBER) |
| 1981 | BOURREAU B. (PEUGEOT) | LE GUILLOUX (RENAULT) | MADIOT M. (RENAULT) |
| 1982 | BEUCHERIE S. (SEM) | BECASS B. (RENAULT) | LE GUILLOUX M. (RENAULT) |
| 1983 | BAZZO P. (COOP MERCIER) | JENSEN H. (COOP MERCIER) | MARTIN R. (COOP MERCIER) |
| 1984 | MOREAU C. (COOP MERCIER) | BONDUE A. (LA REDOUTE) | YATES S. (PEUGEOT) |
| 1985 | BIBOLLET M. (FAGOR) | GAGNE D. (RENAULT) | LELEU P. (LA VIE CLAIRE) |
| 1986 | CASTAING F. (R.M.O.) | LILHOLT S. (SYSTEM U) | CARITOUX E. (FAGOR) |
| 1987 | COLOTTI J.C. (R.M.O.) | LOUVIOT (Z PEUGEOT) | DE WOLF Dirk (HITACHI) |
| 1988 | LEANIZBARRUTIA A. (TEKA) | BINCOLETTO (TOSHIBA) | LAMEYRE (A.D.R.) |
| 1989 | BEZAULT L. (TOSHIBA) | KVALSWOLL (Z PEUGEOT) | BRUYNEEL (S.E.F.B.) |
| 1990 | LEMARCHAND F. (Z) | CASADO (Z) | VAN HOLEN (IOC TULIP) |
| 1991 | NAESSENS F. (LOTTO) | BAFCOP Edwin (COLLSTROP) | MARIE Thierry (CASTORAMA) |
| 1992 | CORNILLET B. (Z) | LANCE P. (Z) | BEZAULT L. (Z) |
| 1993 | ZHDANOV D. (NOVEMAIL) | THIBOUT B. (CASTORAMA) | LEYSER B. (LOTTO) |
| 1994 | VAN ROOSBROECK P. (TRIDENT) | DECLERCQ M. (LOTTO) | SPAENHOVEN P. (PALMANS) |
| 1995 | DE CLERCQ M. (LOTTO) | PLANCKAERT Jo (COLLSTROP) | DAVION L. (GROUPEMENT) |
| 1996 | GAUMONT Ph (GAN) | DURAND J. (AGRIGEL) | SIMON F (GAN) |
| 1997 | KIRSIPUU Jaan (CASINO) | MAIGNAN Gilles (MUTUELLE) | DE WOLF Steve (LOTTO) |
| 1998 | DI RENZO Marco (CANTINA TOLLO) | DESBIENS Laurent (COFIDIS) | KIRSIPUU Jaan (CASINO) |
| 1999 | KIRSIPUU Jaan (CASINO) | MICHAELSEN Lars (F D J) | MILLARD David (COFIDIS) |
| 2000 | KIRSIPUU Jaan (CASINO) | SWEET JAY (BIG MAT) | CAPELLE Ludovic (CHARLEROI) |
| 2001 | ROUS Didier (BONJOUR) | SALMON Benoît (AG2R) | HALGAND Patrice (DELATOUR) |
| 2002 | BOUYER Franck (BONJOUR) | BENETEAU Walter (BONJOUR) | OMLOOP Geert (PALMANS) |
| 2003 | KIRSIPUU Jann (A G 2 R) | DA CRUZ Carlos (FDJ.COM) | PINEAU Jérôme (LA BOULANGERE) |
| 2004 | HUSHOVD Thor (CA) | KIRSIPUU Jann (AG2R) | HINAULT Sébastien (CA) |
| 2005 | LJUNGBLAD Jonas (AMORE VITA) | BODROGI Laszlo (C.A.) | PETTILLEAU S. (BRET.J.FLOCH) |
| 2006 | GAZTANAGA Mikel (ATOM) | CASPER Jimmy (COFIDIS) | HINAULT Sébastien (C.A.) |
| 2007 | GAZTANAGA Mikel (AGRITUBEL) | RENSHAW Mark (CA) | DRUJON Mathieu (AUB.) |
| 2008 | FERNANDEZ Koldo (EUSKALTEL) | GODDAERT Kristof (TOPSPORT) | GESLIN Anthony (BOUYGUES) |
| 2009 | BRUTT Pavel (KATUSHA) | LADAGNOUS Mathieu (FDJ) | VOECKLER Thomas (BOUYGUES) |
| 2010 | FERNANDEZ Koldo (EUSKALTEL) | APPOLLONIO Davide (CTT) | HIVERT Jonathan (SAUR) |
| 2011 | MARCATO Marco (VACANSOLEIL) | BILBAO Pello (EUSKALTEL) | BOUET Maxime (AG2R) |